

ARIZ EN 3 MOTS



CONFIANCE

une équipe locale à vos côtés,
une relation de proximité



SIMPLICITÉ

un outil standard, simple
et rapide d'utilisation



ACCÉLÉRATEUR

un outil pour développer
votre activité PME



ARIZ est un produit stimulant pour la banque : il a permis d'accompagner plus de 300 PME ivoiriennes depuis 10 ans.

Harold Coffi,
directeur général
adjoint de la
Société Générale (SGBCI)
en Côte d'Ivoire



QU'EST-CE QU'ARIZ ?

ARIZ est une garantie en perte finale proposée par l'AFD aux institutions financières pour couvrir 50 % à 75 % d'un prêt individuel ou un portefeuille de prêts aux PME et aux institutions de microfinance (IMF). Elle permet :

Aux entreprises, de l'artisan à la PME structurée

- ➔ d'accéder à des crédits d'investissement.

Aux institutions de microfinance

- ➔ de se financer et de déployer leur activité de prêts.

À nos partenaires financiers

- ➔ de partager le risque de crédit,
- ➔ de réduire le niveau de sûreté exigé,
- ➔ d'être accompagné dans le développement d'une stratégie et d'offres PME,
- ➔ d'accroître leur capacité d'intervention grâce à l'amélioration de leur ratio de solvabilité et la signature de l'AFD.

10 ANS D'ARIZ



+ 1 500
garanties signées



75 IMF
soutenues



+ 6 000 PME
accompagnées



100
banques
partenaires



37 pays
(90 % de
l'activité en
Afrique)



1,8 Milliards €
de prêts garantis

Institution financière publique et solidaire, l'AFD est l'acteur central de la politique de développement de la France. Elle s'engage sur des projets qui améliorent concrètement le quotidien des populations, dans les pays en développement, émergents et l'Outre-mer. Intervenant dans de nombreux secteurs – énergie, santé, biodiversité, eau, numérique, formation –, l'AFD accompagne la transition vers un monde plus sûr, plus juste et plus durable, un monde en commun. Son action s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD).

Présente dans 109 pays via un réseau de 85 agences, l'AFD accompagne aujourd'hui plus de 3600 projets de développement. En 2017, elle a engagé 10,4 milliards d'euros au financement de ces projets.

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT
5 rue Roland Barthes, 75598 Paris Cedex 12 - France
Tél. +33 1 53 44 31 31 — Fax +33 1 44 87 99 39
www.afd.fr

www.facebook.com/AFDOfficiel
 twitter.com/AFD_France
 www.youtube.com/user/GroupeAFD

ARIZ
S'ENGAGER ENSEMBLE

L'AFD, VOTRE PARTENAIRE
pour financer les PME



PROPARCO
GROUPE AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

Au Sud du Sahara, les PME génèrent près de **60%** des emplois et un tiers du PIB.

90% des TPE/PME subsahariennes n'ont pas accès au crédit ou n'y ont pas recours.

Les petites et moyennes entreprises (PME) constituent l'essentiel du tissu économique dans les pays en développement et émergents. Pour créer et développer leur activité, elles ont besoin de ressources financières, à moyen et long terme. Mais souvent perçues comme une clientèle risquée, leur accès au financement reste très limité. En réponse, l'AFD propose aux institutions financières un dispositif de partage des risques : ARIZ.

UN OUTIL, DEUX OFFRES



Vous êtes un organisme prêteur,



Vous êtes en Afrique, en Amérique Latine ou en Asie,



Vous souhaitez développer votre activité avec les TPE et PME, tous secteurs confondus,



Nous partageons avec vous le risque lié à ces financements.

Les avantages du partage de risque ARIZ

- une couverture en monnaie locale ou dans la devise du prêt (sans risque de change)
- un dialogue régulier avec l'agence locale de l'AFD
- une indemnisation rapide en deux temps

Grâce au prêt de la BoA, garanti par ARIZ, nous avons pu acquérir la première IRM du Niger en 2014. À ce jour, 153 personnes ont bénéficié d'une IRM.

Ali Ada, directeur de la polyclinique Magori à Niamey



	SOUS-PARTICIPATION EN RISQUE SILENCIEUSE	MONTANT MAXIMUM DES PRÊTS GARANTIS	QUOTITÉ GARANTIE	DURÉE DES PRÊTS ÉLIGIBLES	RISQUES COUVERTS	FAITS GÉNÉRATEURS	INSTRUCTION	ENGAGEMENT
GARANTIE INDIVIDUELLE ACCORDÉE PRÊT PAR PRÊT		4 millions € ou la contre-valeur en monnaie locale	50% du prêt pour les PME 75% du prêt pour les IMF	2 à 12 ans pour les PME 1 à 12 ans pour les IMF	Perte finale après recouvrement des sûretés prises par le prêteur	Déchéance du terme déclarée par le prêteur, procédure d'insolvabilité	Instruction rapide par l'agence locale de l'AFD à partir du dossier de crédit de l'institution financière	Communication d'informations sur le prêt garanti : signature, versement, impayés
GARANTIE ACCORDÉE POUR UN PORTEFEUILLE DE PRÊTS		Entre 10 000 et 300 000 € ou leur contre-valeur en monnaie locale	50%	Entre 1 et 7 ans Durée d'imputation des prêts : 2 ans			Délégation à l'institution financière de l'analyse du risque	Communication d'un reporting semestriel sur les prêts garantis